

Circuit des haies et des ruisseaux à Sains-du-Nord



Visorando



Trace n° 1563801

Une randonnée proposée par PNR de l'Avesnois

Circuit qui permet la découverte du bocage de l'Avesnois.

Durée	4h 00	Difficulté	Moyenne
Distance	12,97 km	Retour au départ	Oui
Dénivelé positif	111 m	Activité	Pédestre
Dénivelé négatif	102 m	Commune	Sains-du-Nord (59177)
Point haut	220 m	Région	Avesnois
Point bas	157 m		



Description

Départ de l'église de Sains-du-Nord, Place du Général de Gaulle (parking).

(D/A) Dos à l'église, prenez à droite, passez devant la mairie, qui se trouve sur votre gauche. Engagez-vous à droite dans la Rue Gabriel Péri en direction de Sémeries. Tournez à gauche sur le Vieux Chemin d'Avesnes et folez tout droit en ignorant à gauche une impasse puis la Rue du Moulin à Vent.

(1) Avant la croix, bifurquez à droite dans le Chemin dit à Baudets (GRP® de l'Avesnois, balisage Rouge et Jaune). Traversez une petite route et continuez sur le chemin en face. Traversez le Pachi sur un pont de pierre bleue.

(2) À l'intersection suivante, continuez tout droit (le GRP® part à droite) et dépassez la Ferme de Lombies. Au croisement suivant, tournez à gauche et descendez la route sur environ 1km (vue sur l'Helpe Majeure).

(3) Sitôt passées les quelques maisons Rue de la Palette, bifurquez à gauche en direction de l'ancien Moulin du Baquy. Ignorez le chemin d'accès aux bâtiments sur la gauche et traversez le ruisseau du Baquy (vue sur Sains-du-Nord).

(4) Au calvaire-oratoire (1886), tournez à gauche. Environ 500m plus loin, obliquez à droite sur un sentier bocager (bien suivre le balisage). Au croisement en T, tournez à droite.

(5) Au croisement suivant, tournez à gauche, Rue de la Cure. Continuez tout droit (Sud) en ignorant les départs sur les côtés. Traversez la voie ferrée, passez sous une ligne électrique et aboutissez à la D951.

(6) Traversez la route départementale (**prudence**, circulation intense) et dirigez-vous tout droit dans la Rue Mahy. Au croisement, suivez à droite la D123a. Franchissez un ru.

(7) Au croisement, quittez D123a pour la route à gauche. Au croisement suivant, allez tout droit sur la Rue du Calvaire. Au carrefour, prenez à droite.

(8) Quand la route tourne à droite, virez à gauche et traversez le Ruisseau de la Longue Queue. Suivez alors un sentier enherbé.

(9) À la croisée des chemins, bifurquez à gauche (vue sur le bocage). Au lieu-dit Le Moulin à Vent, effectuez un gauche-droite pour passer sous la ligne électrique et suivre le Chemin à Baudets et de Rainsars.

(10) Traversez de nouveau la D951 (**toujours avec prudence**) et continuez tout droit Rue des Fosses à Marne. Passez au-dessus de la voie ferrée, et laissez tout de suite un chemin sur la gauche. Aboutissez à la Maison du Bocage.

Points de passages

- D/A Église - Place du Général De Gaulle**
| N 50.095577° / E 4.011349° - alt. 191 m - km 0
- 1 Chemin dit à Baudets**
| N 50.098164° / E 4.003234° - alt. 193 m - km 0.74
- 2 Intersection**
| N 50.104027° / E 4.012892° - alt. 171 m - km 1.7
- 3 Départ de chemin**
| N 50.115551° / E 4.009386° - alt. 159 m - km 3.67
- 4 Calvaire-oratoire**
| N 50.113457° / E 4.003001° - alt. 167 m - km 4.43
- 5 Rue de la Cure**
| N 50.104042° / E 3.991801° - alt. 188 m - km 6.18
- 6 Route D951**
| N 50.093872° / E 3.988602° - alt. 208 m - km 7.39
- 7 Croisement**
| N 50.089016° / E 3.981035° - alt. 214 m - km 8.27
- 8 Ruisseau de la Longue Queue**
| N 50.082279° / E 3.9819° - alt. 196 m - km 9.09
- 9 Croisement**
| N 50.078873° / E 3.983414° - alt. 203 m - km 9.53
- 10 Route D951**
| N 50.091106° / E 3.99466° - alt. 210 m - km 11.26
- 11 Maison du Bocage**
| N 50.091934° / E 4.005509° - alt. 200 m - km 12.32
- D/A Église - Place du Général De Gaulle**
| N 50.095573° / E 4.011349° - alt. 191 m - km 12.97

(11) Empruntez alors à gauche la Rue Jean-Baptiste Lebas, Allez tout droit puis, au niveau de la Poste, obliquez à gauche dans la Rue du Docteur Chevalier. Tournez dans la première à droite pour regagner l'église (D/A).

Informations pratiques

Circuit à parcourir toute l'année.

Le parcours s'adresse à des randonneurs avertis. En période de pluie, le port de chaussures étanches s'avère nécessaire, surtout dans les herbes hautes des chemins bocagers.

Circuit inscrit au PDIPR (Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée).

Suivez le balisage Jaune.

Variante courte 9km :

Suivez le début du descriptif du parcours principal. Arrivé au point (1), continuez tout droit le long du GRP® Avesnois-Thiérache, balisé Jaune sur Rouge. Vous arrivez au point . A la croisée des chemins, continuez en face puis à gauche sur la rue de la Cure. Traversez une voie ferrée et gagnez la RD951. Vous arrivez au point (6). Poursuivez la randonnée en suivant le descriptif du circuit principal jusqu'au point d'arrivée.

A proximité

Maison du bocage

L'église (D/A), bâtie vers 1557 et dédiée à Saint-Rémi, possède une façade mélange de gothique et de Renaissance.

Café Rando Nord : [La Mare aux canards à Sémeries](#)

Donnez-nous votre avis sur <https://www.visorando.com/randonnee-circuit-des-haies-et-des-ruisseaux-a-sai/>

En savoir plus :

Email : annie.trotin.pnra@gmail.com

Préparation de sa randonnée



BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique. Connaître ses limites et savoir renoncer à poursuivre une randonnée.



CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements, carte numérique ou papier de la randonnée... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



PRÉVENIR

au moins une personne au projet de randonnée.

Comportement pendant la randonnée



RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



GARDER LA MAÎTRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

Qu'il soit privé ou public, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.